

Nicolazic, dans sa simplicité confiante, demandait à saint Anne un miracle pour confirmer la vérité de ses révélations, elle avait prédit qu'un grand concours de pèlerins viendraient l'honorer en ce lieu béni. Aux yeux du bon capucin, le miracle était accompli.

Malgré ces marques évidentes de la volonté de Dieu, Mgr de Rosmadec, pensant avec raison qu'il fallait tempérer le zèle par une sage réserve, ordonna de préparer seulement les matériaux de la chapelle et de ne point élever la muraille hors de terre, lorsque les fondements seraient remplis.

Déjà, dans le décret d'érection, il n'avait permis de dire la messe, à l'oratoire, que le jour de la fête de sainte Anne ; tant il redoutait de faire échouer l'entreprise par un téméraire empressement.

Nicolazic obéit à ses ordres.

Quelque temps après, Messire Guillaume Le Prestre, évêque de Cornouailles, étant venu à Keranna, pour y célébrer la messe, le bon paysan, prenant à la lettre la défense de l'évêque de Vannes, n'osait lui donner les ornements nécessaires. Le vénérable pèlerin, édifié de son obéissance, le rassura, lui remit, après avoir célébré, un billet de décharge, et écrivit à Mgr de Rosmadec pour le prier d'y laisser dire la messe tous les jours.

Le Prélat y consentit, mais seulement pour les derniers mois de 1625 ; enfin, comme le nombre des pèlerins croissait de plus en plus, il accorda cette autorisation pour toujours.

Dès lors, la dévotion ne pouvait que grandir : sainte Anne devait paraître plus aimable encore près de l'autel où s'immolait Jésus.